

Que cependant, pour ne pas multiplier les craintes, & ne pas fournir au Roi de Prusse un prétexte apparent de troubler la tranquillité publique, la Russie s'étoit abstenue de faire aucun nouveau mouvement, dans l'espérance que le Roi de Prusse, imitant cet exemple, ne voudroit pas être auteur de la renaissance des troubles; mais que ce Prince ayant continué à armer de toutes ses forces, sans le moindre relâche, & sans en alléguer d'autre raison que l'idée qu'il s'étoit formée d'avoir une attaque à craindre, il avoit par-là même suffisamment donné à connoître, qu'il ne cherchoit qu'un prétexte pour troubler le repos de l'Europe.

Qu'il est constant en effet, que lorsque le Roi de Prusse a pressé ses armemens avec le plus d'ardeur, ceux de la Russie avoient cessé depuis long-tems, & que ceux de l'Impératrice-Reine n'ont commencé que quand les mouvemens successifs des Prussiens & l'augmentation de leurs forces ont donné lieu de craindre pour la Bohême & pour la Moravie, d'autant plus qu'on n'ignoroit pas le mécontentement que le Roi de Prusse avoit conçu de la conclusion du Traité de Versailles, quoique ce Prince en concluant celui qu'il a fait avec l'Angleterre, n'eût guères paru se mettre en peine de ce qu'on pourroit en penser à la Cour de Vienne.

Qu'il est donc clair, comme il le paroît à Sa Maj. Imp. Cz., que le Roi de Prusse doit être considéré comme le premier auteur des troubles qui vont éclore, quoiqu'il ait affecté de publier, qu'il n'avoit pris toutes ces mesures que pour se défendre contre ses ennemis, lesquels n'ont existé que dans la supposition qu'il en a faite: Que c'est néanmoins sur cette supposition qu'il s'est cru en droit